



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/35
15 avril 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-douzième réunion
Montréal, 12 – 16 mai 2014

**PROPOSITION DE PROJET :
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE**

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase 1, cinquième tranche)

ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Ex-République yougoslave de Macédoine

I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase 1)	ONUDI (principale)

II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2013	0,72 tonne PAO
--	--------------	----------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2013	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC					0,7				0,7

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Consommation de base 2009 – 2010 :		1,8	Point de départ des réductions globales durables :
			3,35
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :		2,18	Restante :
			1,17

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	1,4
	Financement (\$US)	88 150	88 150	88 150	140 825	80 625	80 625	80 625	806 250

VI) DONNÉES DU PROJET			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	s.o.	2,70	2,70	2,43	2,43	2,43	2,43	2,43	1,76	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	s.o.	1,80	1,80	1,62	1,53	1,44	1,35	1,26	1,17	s.o.
Financement convenu (\$US)	ONUDI	Coûts du projet	15 000	107 000	294 955	148 000	82 000	82 000	82 000	131 000	75 000	75 000	75 000	1 166 955
		Coûts d'appui	1 125	8 025	22 122	11 100	6 150	6 150	6 150	9 825	5 625	5 625	5 625	87 522
Financement approuvé par ExCom (\$US)		Coûts du projet	15 000	107 000	294 955	148 000	0	0	0	0	0	0	0	564 955
		Coûts d'appui	1 125	8 025	22 122	11 100	0	0	0	0	0	0	0	42 372
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$US)		Coûts du projet	0	0	0	0	82 000	0	0	0	0	0	0	82 000
		Coûts d'appui	0	0	0	0	6 150	0	0	0	0	0	0	6 150

Recommandation du Secrétariat :	Pour approbation globale
--	--------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de l'Ex-République yougoslave de Macédoine (la Macédoine), l'ONUDI, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté à la 72^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la cinquième tranche de la phase 1 du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)¹, pour un montant de 82 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 6 150 \$US. La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la quatrième année du PGEH, un rapport de vérification et de suivi pour 2013, et un plan de mise en oeuvre annuel pour 2014.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la quatrième tranche du PGEH

2. Depuis l'approbation de la quatrième tranche, les activités suivantes ont été mises en oeuvre : des cours portant sur les équipements de réfrigération ont été dispensés à trois écoles de formation professionnelle et 25 autres techniciens en réfrigération ont été formés. Six cours de formation ont été organisés dans six postes de contrôle douanier pour 96 agents de douane. Dix-huit ensembles d'équipements de récupération et de recyclage (Recherche-développement) ont été fournis à 18 entreprises sélectionnées parmi 25 demandeurs. Une nouvelle machine à mousser basse pression a été livrée à KOPER, le plus important fabricant de mousse au pays (lequel utilise des polyols prémélangés avec HCFC-141b). Les activités d'autres entreprises de mousse sont axées sur la reconversion des équipements de base, le transfert de la technologie, la formation et les essais. La reconversion sera terminée d'ici le milieu de 2015.

3. Les activités portant sur le renforcement des institutions comprenaient notamment l'introduction d'amendements à la loi sur l'environnement, afin d'établir un système de certification obligatoire pour les techniciens en réfrigération et en climatisation. D'autres activités ont été axées sur une meilleure sensibilisation du public, notamment par le truchement d'une réunion annuelle du réseau régional de l'ozone pour l'Europe et de l'Asie Centrale, afin de célébrer le dixième anniversaire de ce réseau, et aussi d'un atelier sur la législation nationale pour la gestion des SAO avec 48 participants.

4. Des 148 000 \$US approuvés pour la quatrième tranche, 63 200 \$US (42,7 pour cent) avaient été décaissés. Du financement global de 564 955 \$US, un montant de 369 263 \$US (65,4 pour cent) avait été décaissé.

Plan annuel de mise en oeuvre

5. La cinquième tranche comprend le financement en grande partie pour le renforcement des institutions (75 000 \$US) et un petit budget d'exploitation de 7 000 \$US. Le budget d'exploitation sera fusionné avec le financement disponible de tranches antérieures afin de procéder aux activités suivantes : achat d'autres équipements pour la récupération et le recyclage, et livraison aux utilisateurs finals; autres cours de formation for techniciens d'entretien; et poursuite de la mise en oeuvre des activités dans le secteur des mousses. Les activités liées au renforcement des institutions comprennent : la réglementation et la présentation de rapports sur l'import-export de frigorigènes et d'équipements avec SAO; la mise en oeuvre de registres obligatoires pour les gros équipements de réfrigération; des visites régulières aux ateliers d'entretien d'appareils de réfrigération; le suivi du programme de recherche-développement; la sensibilisation du public au PGEH; et la présentation de données au Secrétariat du Fonds et au Secrétariat de l'ozone.

¹ Le PGEH de l'Ex-République yougoslave de Macédoine a été approuvé par le Comité exécutif à sa 60^e réunion afin de réduire la consommation de HCFC de 35 pour cent de la consommation de base d'ici le 1^{er} janvier 2020, y compris les éléments de renforcement des institutions. À sa 67^e réunion, le Comité exécutif a approuvé un élément supplémentaire visant à éliminer l'utilisation des polyols prémélangés avec HCFC-141b dans quatre entreprises.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Système d'autorisation et de contingentement

6. Le système d'autorisation et de contingentement est entièrement fonctionnel. Le rapport de vérification indique un suivi efficace des importations conforme à un système de contingentement strict. Une formation importante en douane permet de garantir l'efficacité de leur exécution.

Consommation

7. En 2013, la consommation a été exclusivement du HCFC-22, pour une quantité totale de 0,72 tonne PAO (13,056 tm). La consommation maximale admissible en 2013 a été la même que la consommation de base de 1,8 tonne PAO précisée dans l'accord. Le gouvernement a déjà déclaré ses données pour l'Article 7 pour 2013. Un aperçu pour 2013 et les années antérieures est fourni au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de 2009 à 2013

Année		2009	2010	2011	2012	2013	De base
HCFC-22	tonnes métriques	41,63	23,94	16,32	13,46	13,06	32,78
	tonnes PAO	2,3	1,3	0,9	0,74	0,72	1,8
Par rapport à l'année précédente		s.o.	-42,5 %	-31,8 %	-17,5 %	-3,0 %	
Par rapport à la consommation de base				-50,2 %	-58,9 %	-60,2 %	

Approche du secteur de l'entretien

8. L'approche du gouvernement est globale en ce qui a trait au secteur de l'entretien. Le système d'autorisation obligatoire pour les techniciens permet de s'assurer d'un niveau de compétence suffisant des techniciens ainsi que de la disponibilité d'outils adéquats. L'utilisation de cylindres jetables de SAO est maintenant interdite. En raison de la demande élevée, le programme de formation des techniciens a été substantiellement élargi pour couvrir 280 techniciens, comparativement à l'estimation initiale de 200 techniciens. En outre, des écoles de formation professionnelle sont en place et comprennent des équipements de base en réfrigération et en climatisation à des fins de formation, et les formateurs s'appliquent à fournir aux nouveaux techniciens une formation adéquate en technologies sans SAO. On a interdit l'importation d'équipements de réfrigération avec HCFC afin de réduire la demande d'entretien future des HCFC. Ces activités visent à assurer la durabilité du PGEH.

9. Le pays exploite un réseau efficace de recherche-développement, principalement basé sur des équipements achetés pendant l'élimination des CFC. Selon les renseignements fournis dans la proposition, 2,81 tonnes métriques (tm) (0,15 tonne PAO) de HCFC-22 ont été recyclées, soit 21,5 pour cent de la consommation de HCFC-22 au pays. Les autres frigorigènes recyclés comprennent notamment les produits suivants : CFC-12 (575 kg), HFC-134a, HFC-404A, HFC-407C, HFC-410A, R-403b et CFC-502, soit une récupération totale de 14,04 tm de frigorigènes et une accumulation de 482 kg (3,4 pour cent) de déchets de frigorigènes.

10. Le Secrétariat a souligné que certains des frigorigènes qui remplacent le HCFC-22 sont inflammables, en particulier ceux qui présentent un faible potentiel de réchauffement de la planète, et il a demandé si les cours de formation dispensés aux techniciens sont aussi axés sur la manipulation des frigorigènes inflammables. L'ONUDI a indiqué que ce n'est pas le cas, mais qu'on en tiendra compte éventuellement à l'avenir.

Conclusion

11. La mise en oeuvre de la quatrième tranche s'effectue conformément au plan. Les activités de reconversion dans le secteur des mousses sont en bonne voie de réalisation. La reconversion est la principale activité à KOPER et les appareils à mousser basse pression ont été livrés en mars 2014. Il y a eu des délais mineurs dans la publication de certains livres de règlements², et leur date de publication a été reportée à la présente année.

12. Le pays est en conformité avec les objectifs de réglementation du Protocole de Montréal et aussi avec ceux qui sont précisés dans l'accord de son PGEH. Les activités de recherche-développement ont contribué substantiellement à la faible consommation au pays. Des quelque 15,87 tm utilisées, 17,7 pour cent sont du matériel recyclé. Les activités sont intégrées à une approche globale visant l'établissement et la mise à exécution des bonnes pratiques d'entretien, ainsi que la réduction de la dépendance future sur les HCFC grâce à l'abandon des importations d'équipements de réfrigération et de climatisation avec HCFC. Le système d'autorisation pour les HCFC semble bien fonctionner, et l'importation de nouveaux équipements avec HCFC a été interdite. La mise en oeuvre du PGEH en général ainsi que le plan d'activités pour la prochaine année semble tenir compte des défis qui permettront au pays de réaliser ses objectifs de conformité en 2015 et 2020, ainsi que les objectifs plus ambitieux de l'accord.

RECOMMANDATION

13. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la quatrième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de l'Ex-République yougoslave de Macédoine, et recommande aussi l'approbation globale de la cinquième tranche de la phase I du PGEH de l'Ex-République yougoslave de Macédoine et le plan correspondant de mise en oeuvre de la tranche 2014, avec les coûts d'appui associés indiqués au tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase 1, cinquième tranche)	82 000	6 150	ONUDI

² Ces livres de règlements sont effectivement des règlements du gouvernement et, dans ce cas, visent la recherche-développement, la déclaration annuelle des importations et des exportations de SAO, et l'interdiction du commerce des frigorigènes dans des contenants non rechargeables.